

19 juillet 2021

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 février 2020 de MM. Pierre Scherb et Didier Lyon: «Végétalisons la place Dorcière!»

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée lors des séances des 23 mars, 4 et 25 mai 2021, sous la présidence de M. Pierre de Boccard, et lors de la séance du 15 juin 2021, sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Laura Kiraly et M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la mise en service du Léman Express en décembre 2019, desservant 45 gares en Suisse et en France;
- le choix ni rationnel ni écologique de faire venir des bus diesels en plein centre-ville;
- la saturation des voies d'accès à la place Dorcière et les difficultés à manœuvrer pour ces grands véhicules;
- les services et l'aménagement obsolètes de la gare routière;
- le projet d'aménagement de la place de Cornavin et ses conséquences en matière de mobilité;
- les possibilités de déplacer la gare routière, notamment à proximité de l'aéroport ou dans le secteur du PAV;
- le caractère peu avenant de la place Dorcière;
- la densité de population particulièrement élevée dans la Ville de Genève;
- le manque d'espaces verts dans les zones urbaines denses, notamment dans le secteur Cornavin-Pâquis;
- la fiche A11 du plan directeur cantonal 2030 intitulée «Développer le réseau des espaces verts et publics»;
- le souhait de la population de disposer de plus d'espaces verts et de détente;
- que les espaces verts permettent d'atténuer les effets du réchauffement climatique et d'éviter le développement d'îlots de chaleur en ville;
- le plan stratégique de végétalisation de la Ville de Genève;

- la propriété des parcelles, qui facilite la réalisation de projets, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de concrétiser, en collaboration avec le Canton, le transfert de la gare routière vers un autre site sur le territoire de la Ville de Genève d’ici à 2023;
- de présenter au Conseil municipal un projet de végétalisation de la place Dorcière prenant la forme d’un parc public profitant aux habitants du quartier et à l’ensemble de la population genevoise.

Séance du 23 mars 2021

Audition de M. Didier Lyon, motionnaire

M. Lyon rappelle que c’est un artiste sculpteur du XIX^e siècle qui a donné son nom à cette place, Louis Dorcière, qui a été graveur de bijoux et de médailles puis sculpteur et professeur à l’Ecole de modelage de Genève de 1832 à 1874. Il est l’auteur de la grande fontaine des Quatre-Saisons qui orne cette place (1858) et de nombreux bustes de personnalités genevoises. Depuis 2019, la mise en place du Léman Express a permis la desserte de 45 gares en Suisse et en France. Il rappelle qu’il faut végétaliser cette place pour en faire un parc public au profit des habitants du quartier et également en faire profiter les nombreux touristes étrangers venant visiter Genève. Il mentionne que celle-ci est peu avenante et que les équipements sont obsolètes. Il rappelle qu’il serait préférable d’éviter de faire venir au centre-ville des autobus au diesel, considérant les efforts déployés pour limiter la circulation, et il pense que cette gare routière pourrait être déplacée à l’extérieur de la ville, vers la gare des Eaux-Vives ou vers l’aéroport ou dans le PAV, par exemple. Il rappelle en outre que le périmètre de la gare Cornavin va être modifié (accès par la rue des Alpes et le quai du Mont-Blanc). Si la gare autoroutière est déplacée au projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) ou à l’aéroport de Cointrin, les accès par le réseau des Transports publics genevois (TPG) permettront aux voyageurs de facilement aller au centre-ville et vice-versa. Les autocars actuels sont de plus en plus gros et donc plus difficiles à manœuvrer dans les rues, d’où la nécessité de trouver un endroit mieux adapté pour stationner cette nouvelle génération d’autobus et leur éviter de rentrer au centre-ville de Genève. La population veut disposer de plus d’espaces verts et de détente. Il y a un manque d’espaces verts dans les zones urbaines, notamment le secteur Pâquis-Cornavin: utiliser la zone de l’actuelle gare Dorcière, c’est avoir un terrain facilement modifiable et constructible.

Il signale par ailleurs que des espaces verts manquent dans ce périmètre et il rappelle encore les recommandations du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 fiche A 11 et du plan stratégique de végétalisation de la Ville de Genève concernant les espaces verts en mentionnant que la densité de la population en ville de

Genève est en augmentation. Il pense dès lors qu'il serait judicieux de prévoir le transfert de la gare routière en collaboration avec le Canton en 2023.

Un commissaire demande si ce transfert devrait se faire sur le territoire de la Ville de Genève.

M. Lyon acquiesce mais il pense qu'il faudrait éviter le centre-ville. Il signale par ailleurs que le terrain de la gare Dorcière ne semble pas compliqué puisqu'il n'y a pas de bâtiment (uniquement l'église anglaise côté rue du Mont-Blanc et la fontaine des Quatre-Saisons côté rue des Alpes). Il précise que son aménagement et sa végétalisation pourraient donc être aisés. Il remarque encore qu'il serait possible de penser à la gare des Eaux-Vives (pour les voyageurs arrivant de l'auto-route Blanche) ou à celle de Pont-Rouge pour déplacer cette gare routière, voire de créer plusieurs gares routières plus petites bien réparties sur le périmètre de la ville ou avoisinant.

Un commissaire demande si M. Lyon connaît le projet de la Fondation des parkings à la place des Alpes en lien avec la place Dorcière.

M. Lyon acquiesce en rappelant que le projet de parking Clé-de-Rive a été refusé et il doute qu'un nouveau projet de parking soit acceptable rapidement par les citoyens de la ville de Genève. Il pense que le plus simple serait de végétaliser cette place.

Un commissaire rappelle qu'il y a tout de même un problème touristique à prendre en compte en observant que placer cette gare routière aux Eaux-Vives n'est pas envisageable au vu du peu de place résiduelle qui existe dans ce périmètre. Il rappelle par ailleurs que les cars s'arrêtent vers l'Horloge fleurie, soit le troisième site le plus visité de Suisse, et il mentionne qu'il n'est pas possible de décentrer cette gare routière en raison de l'âge de la clientèle. Il observe également que placer cette gare à Cointrin est compliqué, notamment à l'égard des commerçants. Il rappelle que des statistiques existent et il ne croit pas que 2023 soit un délai imaginable.

M. Lyon répond que la motion M-1502 est plus facilement réalisable que le projet décrit par le commissaire, notamment en matière de délais de construction et d'impact sur la vie courante dans le quartier concerné.

Un commissaire demande s'il serait possible de supprimer l'invite proposant de placer cette gare sur le territoire de la Ville de Genève.

M. Lyon acquiesce et n'y voit aucun problème.

Le président propose l'audition de la Ville et du Canton, notamment de M. Serge Dal Busco.

Les commissaires acceptent ces propositions d'audition.

Séance du 4 mai 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du département, M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M^{me} Hélène Vandenbroucke, adjointe de direction à l'AGCM

M^{me} Perler déclare que le Conseil administratif essaye de faire bouger les lignes à l'égard de la place Dorcière. Elle mentionne que la situation sanitaire a permis de détendre la situation du point de vue de la mobilité mais pas partout. Et elle remarque qu'une délégation du Conseil administratif étudie certains points, et notamment la place Dorcière. Elle ajoute que le Conseil administratif a en l'occurrence un projet intermédiaire en attendant de pouvoir libérer totalement cet espace, étant entendu qu'il faudra des années pour atteindre cet objectif.

M^{me} Vandenbroucke signale qu'une étude a été menée en 2011 et a démontré qu'il était nécessaire de maintenir les lignes régionales au centre-ville, ce qui n'est pas le cas des lignes internationales. Elle précise qu'une seconde étude menée en 2014 a démontré qu'une réorganisation permettrait de débloquer un tiers de cet espace, mais elle remarque que ce projet n'a pas été possible puisque les négociations entre le Canton et l'aéroport de Cointrin n'ont pas pu aboutir. Elle signale que la place Dorcière semble l'endroit le plus adéquat pour les lignes touristiques.

Elle évoque ensuite l'étude menée en 2020 visant la création de différents sites de stationnement de cars avec une tarification adaptée tout en libérant ces lieux des activités d'entretien des cars. Elle remarque que le concept d'accueil des autocars a abouti à différentes variantes sur la place Dorcière et elle mentionne que la variante idéale permet de libérer la fontaine. Elle déclare que, pour ce faire, la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière notamment devrait être modifiée afin d'augmenter la tarification qui est très modeste. Elle signale encore que les lignes internationales sont tenues d'utiliser la place Dorcière.

Un commissaire demande qui oblige cet arrêt et quelle est la base légale.

M^{me} Vandenbroucke répond que c'est la Confédération qui détermine les lieux d'arrêts des lignes internationales. Elle déclare, cela étant, que proposer d'autres lieux de dépôt pourrait être pertinent, notamment en périphérie de la Ville comme les Tattes, la route des Jeunes, Pailly ou le Trèfle-Blanc. Elle signale encore que le Conseil administratif a décidé de maintenir l'accueil sur cette place, en sécurisant les cheminements et en améliorant la végétation ainsi qu'en rénovant le pavillon d'accueil et en poursuivant les réflexions. Elle mentionne qu'une proposition visant une demande de crédit pour la rénovation de ce pavillon et le réaménagement de la place sera déposée en juin, à la suite de quoi un concours

sera lancé en fonction du cahier des charges qui doit être élaboré. Elle indique encore que la Ville relancera le Canton du point de vue de la tarification et de la relocalisation de la gare routière.

M. Betty mentionne que des démarches ont été lancées à l'égard de l'aéroport et il observe qu'il pourrait être envisageable d'établir des lignes internationales de cars à l'aéroport. Il mentionne que des opportunités pourraient donc apparaître. Il ajoute que les études permettront de déterminer une vision globale de ce que pourrait être cette place.

Un commissaire demande pourquoi ne pas intégrer le pavillon dans le concours.

M. Betty répond que le projet du pavillon est finalisé en termes d'études et il mentionne que la demande de crédit comportera deux volets, l'un sur ce pavillon (phase travaux) et l'autre sur l'espace public (phase étude).

Une commissaire remarque que le projet du Conseil administratif est une demi-mesure et elle se demande s'il est nécessaire de dépenser du temps et de l'argent pour un projet intermédiaire.

M. Betty répond qu'il n'y a pas de solution à l'heure actuelle pour délocaliser ces cars, raison pour laquelle un projet de requalification de cet espace semble préférable avec des alignements d'arbres le long des deux axes de circulation.

Une commissaire remarque que le Canton risque de pérenniser cet aménagement et ne plus chercher de solution à l'extérieur du centre-ville.

M. Betty répond qu'il faut d'abord obtenir un accord pour localiser cette gare routière puis envisager son aménagement. Or, il remarque que la Ville ne maîtrise pas forcément tous les aspects.

Une commissaire rappelle que toutes les villes d'Europe n'ont plus de gare routière en leur centre. Elle se demande ensuite ce qu'il faut comprendre par un tarif adapté.

M. Betty répond que ces cars ne doivent pas stationner longtemps sur cette place. Il ajoute que ce faisant une rotation des cars sera envisageable avec le Trèfle-Blanc par exemple (site à aménager).

Une commissaire demande ce qu'est une ligne régionale.

M^{me} Vandembroucke répond qu'elles n'existent plus sur cette place puisqu'elles ont été déplacées vers les gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Une commissaire signale qu'il ne reste donc plus que les lignes touristiques.

Un commissaire rappelle qu'il avait été prévu de déplacer les lignes régionales avec la fin du chantier du CEVA, et il observe que le Canton avait proposé à la Confédération de transformer le parking des Alpes en logements avec en remplacement un parking en sous-sol pour les cars. Il ajoute que M. Pagani était alors très inquiet à l'égard du projet du parking Clé-de-Rive et il précise que celui-ci avait demandé de rester discret. Il rappelle qu'il était également prévu de transformer la place Dorcière en parc tout en y enterrant un parking, permettant en outre de rendre piétonnes plusieurs rues des Pâquis. Il ajoute ne pas se souvenir d'un projet de délocalisation des cars au Trèfle-Blanc.

M^{me} Perler répond que les propriétaires du parking des Alpes sont revenus à la charge pour exposer leur projet et il mentionne que le Conseil administratif n'est pas entré en matière puisque ce projet aurait impliqué non seulement la construction d'un nouveau parking mais aussi parce qu'un immense chantier va s'ouvrir dans le périmètre de Cornavin. Elle précise que ce projet n'est donc pas compatible avec la planification. Elle rappelle en outre que des trémies d'accès sont nécessaires pour un parking souterrain ce qui n'est pas possible dans ce quartier.

Un commissaire déclare que si les parkings souterrains ne sont pas à la mode, il faudra un jour déterminer un lieu où placer les voitures et les cars. Il ajoute que le projet prévoyait des trémies d'accès.

Une commissaire déclare que le projet permettra donc le parcage de six cars. Elle se demande si les cars d'excursion auront toujours leur place sur cet espace.

M. Betty acquiesce.

Séance du 25 mai 2021

Audition de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat en charge du Département des infrastructures (DI), accompagné de M. David Favre, directeur général de l'Office cantonal des transports (OCT), et de MM. Thierry Messager et Gérard Widmer, directeurs régionaux de l'OCT

Le président annonce que le département de la Ville a présenté à la commission de l'aménagement et de l'environnement les six places qui seraient réaménagées. Il évoque la volonté du Conseil municipal de supprimer les cars à la place Dorcière. Il existe une volonté de trouver d'autres espaces à Genève pour accueillir ces cars.

M. Dal Busco commence par expliquer qu'il s'agit d'un dossier qui est abordé de manière récurrente avec la Ville. L'Etat partage l'avis sur le potentiel d'amélioration de la place Dorcière. Cet espace n'est pas digne d'une ville comme Genève. Plusieurs concepts sont en cours de travail. Il existe la certitude que toutes les fonctions assumées par cette gare routière n'ont pas lieu de se trouver à cet endroit, notamment les réseaux internationaux. Il faudrait les localiser

ailleurs, notamment au parking P47-49 vers l'aéroport, là où la ligne de tram sera prolongée. Il est envisagé de créer une gare routière orientée sur les lignes de longue distance. La question qui subsiste est de savoir si, d'un point de vue de l'organisation de la mobilité, les activités touristiques et saisonnières doivent tout de même se trouver au sein d'un centre urbain. A cette question-là, l'Etat répond davantage par l'affirmative. Les éléments qui peuvent être soustraits le seront. Cela donne un potentiel de réaménagement de la place Dorcière.

M. Favre complète en soulignant qu'il s'agit d'un dossier à tiroirs à rallonge qui préoccupe la Ville et l'Etat depuis très longtemps. Il souligne que la gare ne correspond plus aux canons actuels. Dès le début des réflexions sur ce projet, la Ville a eu une volonté forte de faire autre chose et de demander de l'aide au Canton pour réaliser ces changements. Dans un premier temps, il s'est agi de sortir toutes les lignes transfrontalières. Ces dernières ont été repositionnées dans des gares du Léman Express. Il a été estimé qu'avec cette grande nouvelle infrastructure qui ceinturerait des pôles importants d'emploi il était possible de gérer différemment ces lignes. M. Favre explique que la question touristique est toujours restée ouverte. Avant l'option du parking P47, il avait été imaginé d'installer les lignes internationales aux arrêts de bus de l'aéroport. Cependant, l'aéroport n'en voyait pas l'utilité et avait d'autres projets de réaménagement en cours. M. Favre souligne que Genève Tourisme tient beaucoup aux cars touristiques car il s'agit d'un apport touristique important à Genève. Il distingue les cars de touristes et les cars pour les écoles. Dans un deuxième temps, un concept a été pensé pour une gare routière élargie avec un spot à Dorcière basée sur un système de Pass Autocar. Puis, la volonté a été d'amoindrir encore plus cette gare routière. Avec l'avancement du hub de mobilité vers le parking P47, il semble de plus en plus vraisemblable de considérer cette solution pour délocaliser intégralement ces lignes internationales. Selon une loi fédérale, il précise que chaque Canton doit avoir un lieu dans le canton avec un minimum d'infrastructures (WC, abris couverts) pour accueillir les lignes internationales. Une fois cet endroit créé d'ici 2025 au parking P47, le rôle d'accueil en lien avec la Confédération et le Canton sera atteint. Il ajoute que la Ville devra réfléchir à la gestion des lignes touristiques. Il est nécessaire pour le Canton, la Ville et Genève Tourisme de bénéficier d'un endroit central, comme des places dispatchées en plus grand nombre, ou de maintenir quelques places à Dorcière.

Questions des commissaires

Le président questionne la possibilité de créer des places à Bachet/Trèfle-Blanc.

M. Favre répond qu'il n'y a pas beaucoup de place sur les interfaces du Léman Express ou à Lancy devant la place de la gare ou à Bachet/Trèfle-Blanc. La Ville devra décider de la gestion des touristes allant visiter les monuments au

centre. Il ajoute que le projet du parking P47 est un projet récent et qui est toujours en discussion. L'objectif est aussi de créer un P+R. M. Favre souligne que la gestion d'une gare routière dans un endroit qui n'est pas central pourra être un peu compliqué.

Concernant le projet à l'aéroport, un commissaire questionne la compatibilité avec d'éventuels accords internationaux, notamment sur des obligations de centralité en ville. Un commissaire pose la question de savoir si d'autres lieux pourraient être utilisés comme lieux de remplacement.

M. Dal Busco souligne que la capacité à l'aéroport n'est pas énorme. En effet, il faudra arbitrer sur l'espace à disposition. D'un point de vue pratique, il ne sera certainement pas possible de mettre la totalité des fonctionnalités de Dorcière au parking P47. Il ajoute que la Ville devra également se déterminer sur la gestion de son trafic touristique, notamment sur un minimum de centralité.

Un commissaire questionne l'horizon de la relocalisation au parking P47.

M. Dal Busco répond que l'horizon est à 2025.

Le président questionne le temps de déplacement jusqu'au centre-ville.

M. Favre répond que cela prendra vingt à trente minutes.

Un commissaire questionne le rôle de la Confédération dans le cadre de la relocalisation des lignes internationales.

M. Favre confirme qu'il n'existe pas de contre-indications pour les lignes internationales. La Confédération s'occupe de ces lignes car elles sont toutes concessionnées.

Un commissaire questionne une éventuelle infrastructure au parking P47 pour déposer ses bagages.

M. Favre répond que le projet n'est pas suffisamment avancé pour confirmer la présence d'une telle infrastructure.

Un commissaire questionne un éventuel dépose-minute à la place Dorcière. En effet, des places à Dorcière pourraient être maintenues pour des stationnements rapides de cars, des espaces de nettoyage des cars étant pensés en complément en périphérie.

M. Favre répond qu'il est compliqué de balader des cars touristiques à plusieurs endroits. Il questionne la fonctionnalité de la gare à Dorcière. Il ajoute que cela peut se gérer par un système tarifaire pour encourager les tournus.

Un commissaire souligne qu'il ne s'agit pas d'inciter les cars à tourner dans le quartier.

Une commissaire évoque la possibilité de faire stationner les cars dans le parking de Cornavin (après rénovation).

Une commissaire mentionne un spot aux Eaux-Vives pour les cars, notamment pour les départs en course d'école des enfants.

M. Favre répond qu'il s'agit de trouver un certain nombre d'autres places mobiles dispatchées. Pour la plupart des activités, cela fonctionne déjà bien.

Une commissaire demande si les bus reliant la France et Genève à la gare des Eaux-Vives étaient à la place Dorcière.

M. Favre répond que ces cars ne sont définitivement plus à la gare Dorcière. Les bus ont été relocalisés dans les gares du Léman Express ou dans d'autres villes.

Un commissaire explique que les services de la Ville ont présenté lors de la dernière séance un projet de réaménagement de la place Dorcière. Il questionne les services cantonaux sur ce projet et si selon eux la capacité de parking pour les bus est adaptée aux nouvelles fonctionnalités décrites.

M. Favre répond que les services cantonaux n'ont pas une connaissance précise de ce projet. Cependant, ils savent que la Ville travaille sur ce projet. Ils ont également échangé avec la Ville sur ses dernières intentions. Il faudrait voir si le nombre de places devait être ajusté. Il s'agirait de refaire une analyse avec toutes les prestations touristiques qui sont importantes pour Genève, et éventuellement de réduire l'emprise.

Un commissaire mentionne un projet présenté à l'époque par la Fondation des parkings concernant la transformation de l'actuel parking des Alpes en logements afin de financer un parking souterrain qui viserait à compenser la suppression de places de parking. Il questionne l'actualité de ce projet.

M. Dal Busco confirme avoir connaissance de ce projet. Il avait été mis entre parenthèses, et ce dans l'attente du résultat de la votation populaire de Clé-de-Rive. Il ne sait pas quelle suite la Fondation des parkings souhaite donner à ce projet. Ce projet n'est en tout cas plus à l'ordre du jour depuis un certain temps. Il confirme que l'idée était de requalifier le parking en ouvrage dans un immeuble afin d'y construire des logements et de garder une capacité pour une éventuelle gare routière.

Le président remercie et libère les auditionnés.

Un commissaire propose d'auditionner Genève Tourisme.

Vote

L'audition de Genève Tourisme est acceptée à l'unanimité.

Séance du 15 juin 2021

Audition de M^{me} Natacha Raccimolo, directrice du Traveller Bureau, Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C)

M^{me} Raccimolo déclare que le principe de verdissement de la ville est une bonne chose. Cela étant, elle rappelle que cette place est dédiée à l'accueil de cars internationaux dont le trafic est très intense, et elle observe que ce moyen de transport est à nouveau très à la mode. Elle ajoute que si cette place n'est plus dédiée à ce transport international, il conviendrait de trouver un autre site. Elle pense par ailleurs que l'organisation des excursions devrait rester au centre puisque la majeure partie des hôtels sont situés au centre-ville. Pour le reste, elle s'en remet aux spécialistes.

Un commissaire déclare que ce point de centralité n'est pas une obligation légale. Il demande si ce point devrait rester même si les bus n'étaient plus à la mode.

M^{me} Raccimolo pense que le transport transfrontalier et international peut être situé ailleurs mais elle estime que l'organisation des excursions devrait rester placée au centre de la ville. Elle précise que ce genre de prestations est utilisé spécialement par les personnes qui craignent de se déplacer seules.

Un commissaire déclare que les excursions justifieraient donc le maintien de cette place.

M^{me} Raccimolo répond qu'un emplacement plus petit pourrait suffire, c'est principalement une affaire de logistique.

Un commissaire demande ce que représentent ces excursions en termes de volume. Elle se demande si trois places pourraient suffire et s'il serait possible de les déplacer.

M^{me} Raccimolo répond que le plus grand nombre d'excursions sont organisées l'été. Elle ajoute qu'il faut différencier les excursions privées et les excursions à la place. Elle ajoute que deux sociétés, régulières, s'occupent de ces excursions qui rayonnent depuis Genève dans le reste de la Suisse ou en France voisine. Elle ajoute que deux tours de ville sont organisés chaque jour durant l'été.

Un commissaire remarque que cet usage est modeste et elle observe qu'il serait possible de trouver un autre site proche.

M^{me} Raccimolo acquiesce.

Un commissaire rappelle qu'il y a d'autres spots d'excursion, notamment pour les enfants qui parent skier.

M^{me} Raccimolo répond que les excursions du type des enfants qui partent au ski ne font pas partie de leur domaine de compétence. Il y d'autres des spots d'arrêts que la gare routière, mais ils servent de spot d'arrêt, comme la place des Nations, la Vieille-Ville, ainsi qu'à l'Horloge fleurie par exemple. Elle ajoute que la gare routière est le point de départ.

Une commissaire demande où se rendent ces cars une fois qu'ils ont déposé leurs clients.

M^{me} Raccimolo répond que, pour les sociétés locales, ils rentrent dans le dépôt de leur société. Elle indique ensuite que des excursions privées sont également organisées.

Une commissaire demande où se garent les cars étrangers.

M^{me} Raccimolo répond qu'il y a un peu de place sur la place Dorcière, mais elle mentionne que la plupart se débrouillent pour passer la nuit. Elle ajoute que la question des chauffeurs se pose également puisque leurs conditions d'accueil demeurent précaires.

Une commissaire demande si l'aéroport, le Bachet ou le Trèfle-Blanc pourraient être des alternatives.

M^{me} Raccimolo répond que l'aéroport s'est toujours opposé à cette idée, craignant les embouteillages. Elle précise que l'hiver est une haute saison pour les bus de l'aéroport en raison des touristes qui viennent skier dans les Alpes.

Un commissaire déclare que si l'on compare Genève à d'autres villes comme Paris dont les gares routières sont excentrées, le problème ne semble pas si important. Il se demande par ailleurs si un site plus approprié aux activités des cars ne serait pas judicieux.

M^{me} Raccimolo acquiesce en mentionnant que ce serait pertinent pour les transports internationaux et transfrontaliers. Elle ajoute que la gare routière de la place Dorcière a atteint sa limite.

Un commissaire rappelle que les petits trains véhiculent également les touristes.

M^{me} Raccimolo répond que ce sont les mêmes sociétés qui s'en occupent.

Une commissaire demande quelle est la fréquentation quotidienne de la place par les bus et si des itinéraires pourraient être organisés avec des haltes.

M^{me} Raccimolo répond que des sociétés d'excursion ont essayé des modèles itinérants mais elle mentionne que cela semble compliqué à Genève. Elle ajoute que les tentatives ont toutes échoué.

Une commissaire se demande pourquoi.

M^{me} Raccimolo l'ignore. Elle pense qu'il y a un problème de compatibilité avec les arrêts TPG. Elle signale ensuite qu'en plus des deux sociétés principales, d'autres entreprises organisent cycliquement des excursions. Elle ajoute que des sociétés organisent également de manière ponctuelle des excursions.

Une commissaire demande si cette pratique est ancienne et si l'aménagement de la place est apprécié.

M^{me} Raccimolo répond que la pratique est relativement ancienne. Elle ajoute que l'on pourrait s'attendre à une place beaucoup plus belle, car elle n'est pas à la hauteur de ce qu'une ville comme Genève devrait proposer, un constat largement partagé.

Une commissaire demande comment améliorer la place et si l'aspect «îlot de chaleur» ressort des commentaires de ses utilisateurs.

M^{me} Raccimolo répond que ce sont les WC et le manque de commodités qui sont les critiques les plus fréquentes. Elle mentionne alors que la tendance en Europe est d'excentrer les bus internationaux et de garder l'organisation des excursions au centre. Elle signale alors qu'Eurolines et Flixbus sont des sociétés qui proposent des voyages internationaux. Elle ajoute que la fréquentation diffère selon les destinations. Elle précise que de nombreux immigrés prennent ces bus qui sont plus aisés pour se rendre chez eux que l'avion. Elle ajoute que de nombreux jeunes prennent également cette option qui n'est pas très onéreuse. Elle observe que les bus qui sont hybrides sont également très appréciés de nos jours. Elle rappelle en outre que des lignes de nuit existent.

Un commissaire demande si un lieu serait préférable pour le transfert de cette gare.

M^{me} Raccimolo répond qu'il faudrait que ce soit le plus proche possible d'une gare du Léman Express ou un pôle d'échange TPG.

Une commissaire déclare que tout le monde estime qu'il n'est plus possible de laisser cette place dans cet état et elle demande si Genève Tourisme pourrait faire pression à cet égard.

M^{me} Raccimolo répond suivre ce dossier depuis dix ans avec un vrai sentiment d'impuissance. Elle ajoute que les blocages sont nombreux. Elle indique qu'un travail important avait été réalisé avec l'équipe de M. Dal Busco et de M. Pagani.

Une commissaire demande s'il est possible d'obtenir ce document.

M^{me} Raccimolo acquiesce.

La présidente demande si les travaux ont été nombreux à l'égard de cette place.

M^{me} Raccimolo répond qu'il y a eu plusieurs études menées en effet.

Un commissaire propose de passer au vote de la motion.

Une commissaire rappelle que M^{me} Perler est venue présenter une proposition. Elle pense que la motion est pertinente alors que la proposition de M^{me} Perler était un entre-deux. Elle observe qu'il semble possible de déplacer cette gare et de conserver deux places de bus sur la place.

La présidente comprend que la commission est prête à voter cette motion.

Discussion et votes

Une commissaire Verte propose alors de préciser dans la première invite «sur le territoire du canton de Genève» et non «sur le territoire de la Ville de Genève».

La même commissaire Verte se demande également s'il ne faudrait pas indiquer 2025 plutôt que 2023 dans cette première invite.

La présidente en prend note.

La présidente passe au vote de ces deux amendements, soit: «de concrétiser, en collaboration avec le Canton, le transfert de la gare routière vers un autre site sur le territoire du canton de Genève d'ici à 2025».

Par 12 oui (2 PDC, 2 PLR, 3 Ve, 1 UDC, 4 S) contre 1 non (MCG), les deux amendements sont acceptés.

Une commissaire Verte déclare que son groupe soutient cette motion en observant que les excursions pourraient rester en centre-ville de Genève alors que le reste de l'activité de cette gare pourrait être déplacé.

Une commissaire du Parti libéral-radical mentionne que son groupe soutiendra également cette motion pour ces mêmes raisons.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe partage ces opinions.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe est en faveur de cette motion, cette place n'étant plus adaptée à l'activité de ces bus.

La présidente passe alors au vote de la motion M-1502 telle qu'amendée.

Par 12 oui (2 PDC, 2 PLR, 3 Ve, 1 UDC, 4 S) et 1 abstention (MCG), la motion M-1502 est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de concrétiser, en collaboration avec le Canton, le transfert de la gare routière vers un autre site sur le territoire du canton de Genève d’ici à 2025;
- de présenter au Conseil municipal un projet de végétalisation de la place Dorcière prenant la forme d’un parc public profitant aux habitants du quartier et à l’ensemble de la population genevoise.